

# Les Archives de Genève et la recherche historique dans la première moitié du XIXe siècle

Autor(en): **Santschi, Catherine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **27 (1979)**

PDF erstellt am: **03.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-728663>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Les Archives de Genève et la recherche historique dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle

par Catherine SANTSCHI

En étudiant les origines des Archives d'Etat et leurs relations avec les historiens de la Restauration, je n'ai pas d'autre ambition que d'apporter des matériaux et des suggestions à la discussion qui est en cours dans de nombreux pays, depuis plusieurs dizaines d'années, sur la fonction des archives et leur place dans la société. Les réflexions qui vont suivre n'engagent que la responsabilité de leur auteur. Elles reposent sur une expérience personnelle et des études poursuivies depuis plus de douze ans sur l'historiographie et les conditions du travail historique en Suisse occidentale.

Fondé sur les procès-verbaux de la Commission des Archives, sur les registres du Conseil d'Etat, ainsi que sur les correspondances et les publications des historiens du temps, cet article examine comment, au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les archives ont échangé leur vocation administrative et gouvernementale avec celle d'une institution culturelle vouée uniquement au passé. Il montrera aussi par quel processus les historiens, autrefois tolérés dans les archives comme des invités, en sont peu à peu devenus les usagers privilégiés. On ne prétend donc pas refaire ici l'historique des Archives d'Etat tel qu'il a été présenté en 1897 à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève par Louis Dufour-Vernes<sup>1</sup>. Les faits y étaient fidèlement relatés. La perspective seule diffère.

## *Les Archives à l'époque de la Restauration.*

Au moment de la Restauration, en 1814, les ensembles de documents qui forment actuellement l'ancien fonds des Archives d'Etat,

étaient tout à fait comparables aux dépôts de papiers qui existent dans les bureaux de toutes les administrations: les dossiers et autres pièces qui font l'objet d'une utilisation quotidienne par les fonctionnaires et le public sont dans des salles décentes, dans des tiroirs avec classement suspendu, facilement accessibles et... propres. Les pièces consultées occasionnellement sont placées dans un local annexe, mais encore à proximité du pôle actif du bureau. Les documents de première importance, traités, conventions, et les dossiers dits «de principe» se trouvent dans le bureau du chef de service ou du premier magistrat, et tenus sous clé. Enfin les pièces ayant perdu tout intérêt pour l'expédition courante des affaires sont reléguées, lorsqu'elles ne sont pas confiées à un archiviste, dans une cave ou un grenier, attendant un historien, ou peut-être le nettoyeur qui «fera de la place» en les envoyant à l'usine d'incinération.

En 1814 donc, ce que l'on appelait les «archives» étaient dispersées dans plusieurs dépôts situés à divers endroits à l'Hôtel de Ville et même dans d'autres bâtiments de la ville<sup>2</sup>. Le «pôle actif» était constitué par l'ancienne chambre des Fiefs – qui servit de salle de consultation aux Archives d'Etat jusqu'en 1972 – au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. C'était là que l'on conservait les plans cadastraux et les registres de numéros suivis, ainsi que les anciennes grosses de reconnaissances féodales et les actes d'abergements. Les minutes des notaires étaient gardées dans deux petites salles situées à proximité. Ces documents étaient fréquemment consultés par le public, les notaires et les avocats, qui deman-

daient, comme de nos jours au service du registre foncier et du cadastre, la communication ou l'expédition d'actes notariés et de plans.

Sous l'Ancien Régime, ces archives essentiellement foncières étaient confiées à un commissaire général qui en avait la garde, sous le contrôle d'une commission permanente des Conseils appelée la Chambre des Fiefs. Le dernier de ces commissaires généraux fut un orfèvre au sens propre, Barthélemy-Pierre Noël (1746-1814), nommé en 1792, qui exécuta plusieurs classements et inventaires, en particulier dans les séries de minutes notariales. Certains de ces inventaires étaient encore en usage au début du *xx<sup>e</sup>* siècle. C'est lui qui assura la continuité dans la garde des archives, durant la période où Genève fut le chef-lieu du département du Léman, jusqu'à sa mort en 1814.

Pour le remplacer, le gouvernement de la Restauration choisit un homme capable de répondre aux demandes les plus fréquentes des consultants, c'est-à-dire d'exécuter les copies de plans cadastraux qu'on lui demandait. Ce n'était ni un historien, ni un juriste, mais un peintre sur émail issu d'une famille d'architectes de Fleurier dans le canton de Neuchâtel, établie à Genève en 1756, Jean-Jacques Vaucher-Strubing (1766-1827). On établit, le 2 mars 1815, un règlement sur le gardien des archives, qui fut calqué sur celui par lequel le commissaire général était régi avant l'annexion de Genève à la France<sup>3</sup>.

Mais ce premier archiviste rendit peu de services. Certes, on rendit hommage, au début, à son assiduité et à son exactitude. Il restaura même, la première année de son activité, les portraits placés dans la Chambre de la Reine<sup>4</sup> (antichambre de l'actuelle salle de l'Alabama). Mais son talent pour le dessin et la topographie l'entraînèrent de plus en plus souvent hors du canton, notamment en 1820, pour aller à Bâle confectionner les cartes de démarcation entre la France et la Suisse<sup>5</sup>. Il finit par démissionner en mars 1821 et fut remplacé par un ancien employé dans l'administration des Eaux et Forêts, Jean-Jacques Bouchet: dans la lettre que lui écrivit le responsable au début de 1820 pour préciser son cahier des charges,

figurait en particulier l'obligation «d'être assidu à la Chambre des Fiefs les jours des séances du Conseil d'Etat et de marché que nos ressortissants de la Campagne viennent pour quelques vérifications de terrain (sic) sur les plans de la Seigneurie...»<sup>6</sup>.

Ainsi, la tâche de l'archiviste était essentiellement celle d'un exécutant, chargé du travail matériel de communiquer les pièces, de surveiller les consultants, de les guider dans leurs recherches, ainsi que d'effectuer les expéditions d'actes et de plans pour les particuliers et l'administration. Il fallait donc, pour prendre la responsabilité morale et politique des archives, et pour en élaborer une conception globale, un organisme proprement gouvernemental. Le 11 décembre 1815, sur proposition du Trésorier général, Pierre-Guillaume-Jean Prévost, le Conseil d'Etat arrêta de rétablir, sous le nom de «Commission des Archives», la Chambre des Fiefs qui avait existé sous l'Ancien Régime et qui avait dirigé le travail du commissaire général chargé de mettre en ordre les titres et droits de la Seigneurie<sup>7</sup>. Cette commission fut composée d'abord de quatre magistrats. Les premiers furent le syndic Auguste Saladin-de Budé et les conseillers Isaac Pictet et Jaques Necker, auxquels fut ajouté le trésorier général Prévost<sup>8</sup>. «Elle était, écrira Galiffe quelque vingt-cinq ans plus tard, composée de gens qui n'y entendoient absolument rien et ne voulurent pas me comprendre ou ne le purent pas»<sup>9</sup>. Il voulait dire par là que ces premiers membres n'avaient aucune connaissance en histoire, en paléographie et en diplomatique. Ils entendaient leur rôle comme celui d'un organisme essentiellement administratif, non pas littéraire ou scientifique.

Par la suite, on rétablit un autre usage de l'Ancien Régime, en adjoignant à la commission des personnes capables de lire les anciennes écritures et connaissant les «antiquités». C'est ainsi que Jaques-Augustin Galiffe y fit son entrée en qualité d'adjoind le 19 décembre 1817<sup>10</sup>, suivi en 1819 par le lieutenant-colonel d'artillerie Jean-Elisée Massé (1791-1870). Ce dernier n'était pas paléographe<sup>11</sup>, mais il s'intéressait à l'histoire militaire et devait publier en 1857 et 1858 deux ouvrages

sur les enceintes et fortifications de Genève et sur l'organisation des milices.

*La Commission des Archives, organisme administratif.*

Mais l'adjonction de ces deux personnes intéressées par l'histoire ne modifia pas, d'abord, l'orientation administrative de l'activité de la Commission. Galiffe, ainsi qu'on va le voir, doué d'une puissance de travail peu commune et perpétuellement en révolte contre son entourage genevois, agissait en solitaire. Quant à Massé, il se vit «éliminé» en 1825, ainsi qu'il l'écrivit en 1840 à cette même commission pour tenter, mais sans résultat, d'attirer son attention sur l'intérêt que présentaient les archives militaires pour la recherche historique<sup>12</sup>.

On est assez bien renseigné sur l'activité de la Commission des Archives durant ces années par une série d'extraits relatifs aux archives entre 1814 et 1871 des registres du Conseil d'Etat et de leurs annexes<sup>13</sup>, par un dossier constitué par le syndic Isaac Pictet, qui fut membre de la commission dès 1815 et la présida de 1817 à 1823, dossier conservé en mains privées<sup>14</sup> et par un rapport détaillé sur l'état des archives remis au Conseil d'Etat en 1819<sup>15</sup>. Le registre de la Commission est tenu très régulièrement, du 20 janvier 1830 au 1<sup>er</sup> septembre 1846, dernière séance avant la Révolution<sup>16</sup>.

Jusque vers 1835, en dépit de la passion que mettait Galiffe à ses travaux sur l'histoire de Genève, les activités de la Commission furent orientées essentiellement vers l'administration. C'est ainsi que le 1<sup>er</sup> avril 1818, la Commission des Archives, comme responsable du registre foncier, fut chargée de préparer à l'intention du Conseil d'Etat un préavis sur «la confection d'un tableau où soient compris l'état complet des concessions faites aux servitudes en faveur du fisc»<sup>17</sup>. Encore dans les années 1830, la plus grande partie du travail aux Archives, tel qu'on peut le saisir par les registres de la Commission, porte sur les plans cadastraux et sur les registres de mutations cadastrales.

*La consultation des Archives.*

La consultation elle-même ne concerne que ce type de documents. Il est difficile de donner des chiffres, et surtout dangereux de les donner trop précisément. Dès 1835, le gardien des archives indique à la commission combien de consultants il a reçus, combien de recherches il a exécutées et combien d'actes et de plans il a expédiés pour l'administration ou les particuliers. En outre, dès le lendemain de sa nomination au poste de commis des Archives, le 19 mai 1843, Théophile Heyer tient un «Journal soit note complète des recherches et consultations diverses faites au Bureau des Archives pour le compte des particuliers», accompagné de statistiques des recherches faites pour l'administration<sup>18</sup>. Cette statistique nominale des lecteurs est tenue encore aujourd'hui, sous le nom de «Registre des présences», en vertu du règlement du 2 décembre 1925, article 14. Mais les relevés ont été faits d'après des critères différents selon les années et selon les archivistes, gardiens ou commis chargés de la présidence de la salle de travail. Le tableau qui suit ne donne donc que des ordres d'idée. En outre, dans la mention d'une recherche faite par un lecteur donné, il est difficile souvent de déterminer s'il s'agit d'une recherche historique, ressortissant à un goût purement intellectuel pour l'étude du passé, ou de la recherche utilitaire d'un droit: ainsi la copie du contrat de mariage d'un ancêtre peut servir à établir la généalogie d'une famille pour le simple plaisir de la connaître, ou à régler un problème de succession. En outre, les gens de l'époque n'avaient pas à l'esprit des catégories historiographiques très précises. En 1852, le commis des Archives Heyer évaluait de la manière suivante la répartition des centres d'intérêt des particuliers faisant des recherches aux Archives entre le 1<sup>er</sup> juillet 1851 et le 30 juin 1852:

histoire: 47%  
droits de propriété: 38%  
familles: 15%<sup>19</sup>.

C'est, hélas, la seule statistique de cette espèce que le commis aux Archives ait faite.

TABLEAU 1 : la consultation des archives de 1835 à 1843

Année	Nombre de consultations	Recherches faites par le commis ou l'archiviste	Expéditions de plans ou d'actes		Sources
			a) pour l'administration	b) pour les particuliers	
1835	1037	81	32 en tout		Archives B 1, p. 29
1836	1183	83 pour l'administration, 95 pour les particuliers	64	25	<i>Ibid.</i> , p. 33
1837-38	2129	138	91	39	<i>Ibid.</i> , p. 42-43
1839	913	161	81	91	Archives B 2, p. 88
1840	960	139	120 en tout		<i>Ibid.</i> , p. 109
1841	pas de chiffres				
1842	871	163	89 en tout		<i>Ibid.</i> , p. 163
1843	chiffres partiels (changement de commis)				

TABLEAU 2 : la consultation des archives de 1844 à 1857

Année	Consultations ou recherches par ou pour des particuliers	Consultations ou recherches pour l'administration	Expéditions de plans ou d'actes		Sources
			a) pour l'administration	b) pour les particuliers	
1844	420	168	8	15	Archives F 1, p. 68
1845	544	125	1	118	<i>Ibid.</i> , p. 128
1846	412	73	8	36	Archives F 2, p. 8
1847	727	65	1	30	<i>Ibid.</i> , p. 78
1848	676	60	2	31	<i>Ibid.</i> , p. 141
1849	835	34	31 (sans précision)		<i>Ibid.</i> , p. 217
1850	754	24	4	62	Archives F 3, p. 35
1851	373	21	4	26	<i>Ibid.</i> , p. 49
1852	481	19	1	32	<i>Ibid.</i> , p. 71
1853	400	21	plus de 10		<i>Ibid.</i> , p. 90
1854	467	8	12 (sans précision)		<i>Ibid.</i> , p. 111
1855	285	7	—	20	<i>Ibid.</i> , p. 125
1856	457	20	3	57	<i>Ibid.</i> , p. 146
1857	389	16	1	27	<i>Ibid.</i> , p. 163-164

Lorsqu'on parcourt les registres des consultations, on est cependant frappé par la constante augmentation du nombre des recherches historiques, au détriment de celles qui concernent des intérêts matériels ou des droits de propriété, cela surtout après la révolution d'octobre 1846. Le nombre de copies de plans tend à diminuer, au fur et à mesure qu'avance l'élaboration du nouveau cadastre décrété par la loi du 1<sup>er</sup> février 1841. Enfin, les tableaux

récapitulatifs des consultations et recherches montrent de manière évidente la diminution du nombre de recherches faites pour l'administration.

#### *Les Archives entre l'administration et l'histoire.*

Au début, cependant, la Commission des Archives entendait bien contrôler la totalité

de la documentation produite par les bureaux. Le *Rapport sur l'état des Archives de la République et Canton de Genève* présenté en 1819 concernait aussi bien les documents historiques produits par les pouvoirs publics au moyen-âge et sous l'Ancien Régime, que la documentation récente<sup>20</sup>.

En 1831, le Conseil de santé ayant demandé au Conseil d'Etat de remettre à sa disposition les registres concernant la peste à Genève à diverses époques, la commission donna le préavis suivant: «qu'elle voit en général de graves inconvénients au déplacement permanent des pièces classées aux Archives. Ces pièces portées dans les Archives particulières des divers départements de l'Etat s'y égarent fréquemment, surtout dans les départements qui n'ont pas un bureau à poste fixe. L'expérience vient à l'appui de cette observation», en concluant qu'on pouvait communiquer les pièces au fur et à mesure des demandes en prenant les précautions nécessaires pour qu'elles fussent ensuite réintégrées aux Archives<sup>21</sup>. La Commission des Archives tenait donc à «gérer le préarchivage», pour parler dans le jargon technique à la mode, autrement dit à garder un contrôle sur les documents, même si ces derniers étaient encore utiles aux affaires courantes.

En 1834 et 1835, elle donnait également son avis sur la destruction après cinq ans des rôles de contributions les plus récents; s'occupait de faire verser aux Archives des registres de baptêmes du début du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que des répertoires de naissances jusqu'en 1820; faisait l'inventaire des traités importants conservés dans la Petite Grotte du Conseil d'Etat<sup>22</sup>, etc. Elle agissait donc essentiellement comme organisme administratif, lié étroitement au gouvernement. Ce souci marque bien la volonté des magistrats de la Restauration d'établir ou de rétablir une continuité entre les institutions d'avant 1798 et celles qui furent recrées en 1814.

Par là même, l'étude de l'histoire restait ce qu'elle avait été avant la Révolution: réservée au gouvernement et à ses mandataires, c'était un acte politique qui engageait la responsabilité de l'Etat, touchant directement à ses droits essentiels<sup>23</sup>. On trouve diverses traces

de cette attitude dans les documents de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le règlement sur les fonctions du gardien des archives, du 20 janvier 1830, prévoit encore que «pour toutes recherches faites dans un but historique ou étranger à la personne qui se propose de les faire, il faudra une autorisation du Président de la Commission des Archives...»<sup>24</sup>.

#### *Négligences et destructions.*

Une orientation trop exclusive des archives vers l'administration et le gouvernement, une conception trop restrictive de l'opération historique présentaient toutefois quelque danger pour la conservation des archives. Une histoire de Genève considérée comme un acte politique ne recourait guère qu'à un certain type de documents tels que traités et conventions d'Etat, chartes de franchises, bulles de privilèges, registres et correspondance du gouvernement, sources capitales, qui avaient fourni la base de la grande *Histoire de Genève* écrite au début du XVIII<sup>e</sup> siècle par Jean-Antoine Gautier. De tels documents devaient évidemment être conservés, bien que la méconnaissance des écritures médiévales eût déjà rompu une certaine continuité, au point que quelques registres du Conseil du XV<sup>e</sup> siècle ont disparu, certains définitivement.

Mais que dire des milliers de pièces et de registres, de procès criminels et de pièces comptables, fort utiles pour l'histoire des mœurs et de la société, et fort inutiles à un gouvernement essentiellement préoccupé de reconstruire une république? C'étaient «des tas de vieux papiers», qui encombraient les locaux, et la tentation devait être grande de les liquider sans autre forme de procès.

Les Archives de Genève n'échappèrent pas aux destructions. En juillet 1845 – le classement systématique de la collection des pièces historiques était bien avancé – un marchand d'antiquités du nom de Kühne offrit à la Commission des Archives une série de documents fort intéressants, en grand nombre, qui provenaient manifestement des Archives de Genève elles-mêmes. La Commission s'émut

de ce qu'un nombre aussi considérable de pièces eût quitté le dépôt. Une enquête discrète fit découvrir qu'en 1815, l'administration avait mis en vente une masse «de vieux papiers qui avoient servi à bastinguer la barque canonnière et qui pour la plupart se composoient de mandats du 16<sup>e</sup> siècle, d'actes relatifs aux finances, de lettres non triées, de requêtes etc.» Ce sont ces papiers, ou une partie d'entre eux, qui avaient été rachetés par un amateur et avaient finalement abouti chez cet antiquaire <sup>25</sup>.

Le plus inquiétant est que cette vente n'avait pas échappé à la Commission des Archives. En 1846 éclata le premier épisode de «l'affaire Galiffe». Accusé d'avoir dérobé des documents, J.-A. Galiffe se défendit comme un beau diable, et raconta une histoire qui concorde parfaitement avec celle qui vient d'être relatée. «Déjà précédemment, écrit-il, le syndic Pictet et le Dr. Coindet père m'avoient parlé d'une vente de vieux papiers faite par Mr le syndic Saladin pour bastinguer des barques; mais j'ignorois d'où on les avoit tirés, lorsque j'appris du concierge de l'Hôtel-de-Ville que c'étoit d'un galetas qu'il m'indiqua, et où j'allai aussitôt. C'étoit une chambre sans fenêtre, mais avec une chaudière à la porte, comme toutes les autres de ce genre. Le plancher en étoit entièrement couvert de papiers qu'on y avoit jetés par liasses, et ces papiers étoient couverts d'une poussière si épaisse et de tant d'ordures de chats, que le dégoût m'empêcha d'abord de les toucher; mais lorsqu'après m'être remis de cette impression, je vis que c'étoit toutes les procédures criminelles, j'y pris un si grand intérêt que je surmontai dégoût, fatigue et tout autre sentiment répulsif pour les examiner...» <sup>26</sup>.

Voilà comment on concevait la conservation des archives dans les premières années de la Restauration. Le syndic Saladin qui avait fait la vente était le premier président de la Commission des Archives, et le syndic Pictet qui était informé de ce vandalisme en avait fait partie dès le début. Mais il ne semble pas avoir considéré que les documents conservés dans ce galetas fissent partie des Archives: car il n'en fait aucune mention dans le rapport détaillé sur les Archives qu'il déposa

sur le bureau du Conseil d'Etat le 24 février 1819 <sup>27</sup>.

*Deux pionniers de l'histoire genevoise:  
F.-Th.-L. de Grenus et J.-A. Galiffe.*

Quelqu'un s'était pourtant chargé d'attirer l'attention de ce magistrat sur l'intérêt historique que présentaient les documents conservés ou plutôt entassés dans les deux Grottes de l'Hôtel de Ville: c'était un original, qui se signala souvent aux Genevois par ses excen- tricités, le baron François-Théodore-Louis de Grenus (1785-1851) <sup>28</sup>. Un certain goût de choquer – il affichait toujours son titre de baron du Saint-Empire, dans une Genève bourgeoise où l'on pratiquait volontiers un égalitarisme de façade – mais aussi le patriotisme et la générosité firent de lui un des pionniers de la «nouvelle histoire» genevoise.

Ce sont, paraît-il, les critiques que ses amis adressaient à ses ancêtres, qui incitèrent le baron de Grenus à étudier l'histoire de sa famille <sup>29</sup>. En 1815, cet idéaliste publia, à ses frais et au profit de l'Hôpital, un recueil d'ex- traits des registres du Conseil exécuté par l'ancien Commissaire général Barthélemy-

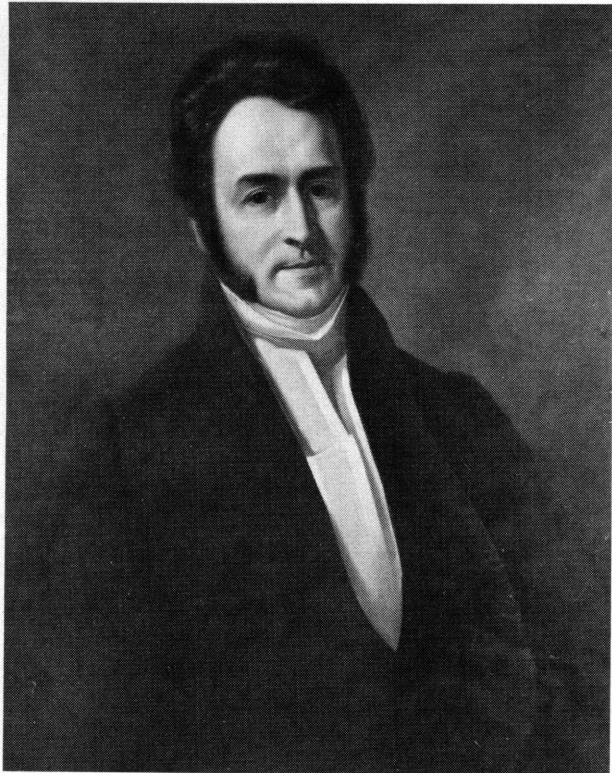
---

Fig. 1. Jaques-Augustin dit James Galiffe (1776-1853), his- torien. Adjoint à la Commission des Archives 1817-1842. Membre honoraire de la Société d'histoire et d'archéologie 1842. Dessin. BPU. Département iconographique.

Fig. 2. Le baron François-Théodore-Louis de Grenus (1785-1851), historien et philanthrope. Membre honoraire de la Société d'histoire et d'archéologie 1842. Caricature. BPU. Département iconographique.

Fig. 3. Jean-Jaques Rigaud (1786-1854), magistrat. Prési- dent de la Commission des Archives 1828-1845. Membre de la Société d'histoire et d'archéologie 1840-1854. Portrait par Sébastien Straub (1806-1874) d'après Joseph Hornung. BPU. Département iconographique.

Fig. 4. Edouard Mallet (1805-1856), avocat, puis magistrat. Membre de la Commission des Archives 1837-1846. Membre fondateur de la Société d'histoire et d'archéologie. Litho- graphie par Rodolphe Pignet (1840-1915). BPU. Dépar- tement iconographique.





Pierre Noël<sup>30</sup>, intitulé *Fragmens biographiques et historiques extraits des registres du Conseil d'Etat de la République de Genève, dès 1535 à 1792*, suivi, en 1823, d'une autre série de *Fragmens historiques sur Genève avant la Réformation, tirés textuellement d'un ancien extrait des registres latins du Conseil de cette ville*<sup>31</sup>. Dans la préface du premier volume, l'auteur, ou plutôt l'éditeur, insiste sur l'intérêt des registres du Conseil pour l'histoire locale, et sur une sorte de devoir moral de relever et de rappeler par cette publication les services rendus à la cité par les membres des anciennes familles. Il souligne également l'exactitude du travail d'édition, que chacun peut aller vérifier sur les originaux. Ces publications, enrichies de portraits gravés des principaux personnages de l'histoire genevoise, attirèrent l'attention d'un certain public sur des aspects nouveaux de l'histoire locale, sur l'intérêt des Archives d'Etat comme source historique, et fournirent le premier modèle d'un travail érudit, exécuté d'après des documents originaux.

C'est manifestement F.-Th.-L. de Grenus qui fit connaître au syndic Isaac Pictet les ressources que pouvaient présenter ces documents pour faire l'apologie des libérateurs de Genève à l'époque de la Réforme, pour l'étude des mœurs et des coutumes, pour l'histoire du droit, pour l'histoire des familles et des individus. C'est à lui que Pictet se réfère expressément en 1819 dans son Rapport au Conseil d'Etat sur les Archives. Il en ressort que Grenus, soucieux du patrimoine historique genevois, s'alarmait du manque catastrophique de bons paléographes, capables de lire et d'apprécier les archives: «Il m'a aussi déclaré, écrit Pictet, que quel que fût son désir d'être agréable à Vos Seigneuries, ses nouvelles occupations ne lui permettoient plus d'entreprendre ou de suivre à rien de semblable, de sorte qu'indépendamment de Monsieur Vaucher, nôtre secrétaire, il n'existe plus à Genève que Monsieur Galiffe qui sache lire les anciennes écritures et qu'il nous importe d'élever de jeunes gens pour les mettre en état de les déchiffrer. Sans cela ce dépost si précieux à tant d'égards, risqueroit de n'être plus à l'avenir à la portée de ceux qui voudroient y recourir»<sup>32</sup>.

En 1830, la Commission des Archives, alors présidée par l'ancien syndic Jean-Jaques Rigaud, essaya d'associer Grenus à ses travaux en le nommant adjoint. Celui-ci, préférant sans doute conserver son indépendance, refusa «avec remerciement»<sup>33</sup>. Pendant une vingtaine d'années, la Commission dépendit donc entièrement, pour l'exploitation des archives à des fins historiques, de Jaques-Augustin Galiffe, c'est-à-dire de l'anticorps le plus violent que la société genevoise ait subi au cours de ce demi-siècle.

Né en 1776, Jaques-Augustin Galiffe était issu d'une famille patricienne genevoise fort riche, qui fut ruinée par la Révolution de 1794<sup>34</sup>. Ses études, qui auraient dû le conduire à la magistrature et à la diplomatie, ayant été interrompues, il se voua à une carrière commerciale. Sa formation historique a deux sources, ainsi qu'il l'expose dans la première de ses *Lettres sur l'histoire du moyen âge adressées à Mr. le Professeur Schlosser, conseiller intime de S.A.S. le Grand Duc de Bade* (Genève, 1839): «Depuis bien des générations, écrit-il, l'histoire a été le délassement favori de ma famille; mais ce n'étoit point celle que nous enseignent les livres; c'étoit un mélange de traditions domestiques, de notes généalogiques, et de documens historiques». Toutefois cet héritage, qui était celui de toute la classe politique à laquelle la famille Galiffe appartenait, ne se serait pas concrétisé par une œuvre originale, si les circonstances de la vie n'avaient jeté Jaques-Augustin dans des lectures et dans des voyages qui élargirent son horizon, et lui créèrent un jugement indépendant sur toutes choses, en particulier sur le petit monde genevois dont il était issu.

L'autre source de ses connaissances historiques est un voyage qu'il fit en 1816 en Italie, où il eut l'occasion de visiter et même d'étudier attentivement les archives, très riches pour la période médiévale, du couvent de la Cave et de l'Archevêché de Salerne. C'est là surtout qu'il se forma, mais de manière autodidacte, à la paléographie, à la critique des textes médiévaux, par comparaison entre les chroniques et les documents d'archives, et qu'il devint un spécialiste de l'histoire du moyen-âge, particulièrement de l'Italie à l'époque carolingienne.

De retour à Genève, il devint en 1817 membre adjoint de la Commission des Archives, ainsi que nous l'avons vu. «Je les ai exploitées en tout sens, écrit-il, pendant bien des années; j'y ai trouvé mille preuves de la fausseté de ce qu'on nous a donné jusqu'à ce jour pour l'histoire de cette petite république, d'après l'invention d'un libelliste contemporain, dont on a presque fait un Saint [Bonivard]<sup>35</sup>, quoique ce ne fût qu'un méchant drôle, salarié pour calomnier les vaincus et prôner leurs oppresseurs. Jugez si cette découverte a fait évanouir mon scepticisme»<sup>36</sup>.

Associé au travail de la Commission des Archives, J.-A. Galiffe s'en isola bientôt par une véritable incompatibilité d'humeur: son énorme puissance de travail lui fit rapidement prendre en grippe le secrétaire qu'il s'était procuré, et qui ne pouvait passer, aux côtés d'un tel homme, que pour un incapable. Il travailla dès lors en solitaire, accumulant une centaine de volumes de notes et d'extraits de toutes les séries d'archives alors accessibles. Ses connaissances techniques très approfondies, son savoir historique très vaste, le tenaient aussi à l'écart des membres de la commission, qui devaient se sentir bien incompetents en face de lui. Ses idées politiques, sa haine du souvenir de Calvin, qu'il affichait même dans ses publications savantes, lui ont sans doute créé beaucoup d'ennemis, mais moins, somme toute, que la véhémence de son ton, l'âpreté de son style. Son caractère, à la fois aristocratique et libéral, le mettait en conflit avec «ce respect de l'opinion, ces concessions réciproques et tous ces ménagements conventionnels d'où dépendent tant de réputations locales, et qui paraissent être indispensables à la tranquillité d'une petite République», pour reprendre l'expression de son fils Jean-Barthélemy Galiffe<sup>37</sup>. Mais son abus de la franchise, son individualisme forcené, une véritable ivresse d'impopularité, ont achevé de le mettre en marge de la Commission des Archives et de ses concitoyens en général.

En 1841, lorsqu'il se retira en Italie, où il devait terminer ses jours (il mourut à Florence le 15 décembre 1853), il était brouillé avec la plupart des historiens genevois. Le docteur Jean-Jacques Chaponnière (1805-1859), his-

torien passionné des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, lui succéda à la Commission des Archives<sup>38</sup> et devint l'un de ses piliers. Dans une lettre à son ami Henri Bordier du 6 octobre 1842, il commente cette nomination en rendant hommage à l'énorme labeur accompli par Galiffe dans les archives, mais observe aussi qu'il «aurait rendu de bien plus grands services encore au pays sous ce point de vue, si un caractère intraitable, si un esprit d'exclusion et d'accaparement, si un dégoût profond pour les institutions de Genève (même avant le 22 novembre) ne lui avoient inspiré le désir de fermer la porte après lui, après l'avoir à peine ouverte»<sup>39</sup>.

Dans ses *Matériaux pour l'histoire de Genève* en deux volumes, publiés à ses frais en 1829 et 1830, Jaques-Augustin Galiffe avait cependant donné aux amateurs d'histoire genevoise un *corpus* exceptionnel: mille deux cent onze pages de documents presque tous inédits, extraits des archives de Genève, du x<sup>e</sup> siècle à 1536, qui révélèrent au public savant les richesses du dépôt. Les *Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*, dont les trois premiers volumes parurent en 1829, 1831 et 1836, constituent un travail de pionnier méritoire à plus d'un titre. Les amateurs de généalogies qui fréquentent actuellement les Archives d'Etat ont sans doute quelque peine à imaginer ce que représente le dépouillement de centaines de registres de baptêmes, mariages et décès, de minutes notariales et de testaments dont il n'existait alors ni analyses, ni index alphabétique, cela dans des locaux poussiéreux, froids, humides et mal éclairés.

En outre, il fallait établir de toutes pièces la plupart des généalogies. Certes, Galiffe avait eu quelques précurseurs: le syndic Isaac-Louis Naville-Rilliet (1748-1801), son beau-frère le commissaire général Horace-Bénédict Rilliet-Necker (1747-1820), le syndic Isaac Pictet de Pregny (1746-1823) qui fut membre et président de la Commission des Archives, avaient rédigé des histoires de leur famille et des armoriaux<sup>40</sup>. En outre, comme on le voit par son abondante correspondance conservée à la Bibliothèque publique et universitaire, Galiffe avait obtenu des esquisses ou des frag-

ments généalogiques de nombreuses autres familles, ou leur avait soumis les tableaux qu'il avait pu lui-même élaborer. Ces collaborations indispensables, pour un ouvrage d'un genre tout nouveau, entamaient la liberté de jugement et de publication de l'auteur.

Le sujet était périlleux: en janvier 1830, l'ancien avoyer de Berne et historien Nicolas-Frédéric de Mülinen lui faisait cette observation, dictée par son expérience personnelle: «Les réflexions que vous faites sur le danger de blesser les amours-propres, en disant trop ou pas assés à leur gré, ne sont que trop justes, et ce sera un vrai tour de force de votre part, si vous parvenez à éviter bien de petites rancunes. Car souvent ceux qui ont le plus l'air de mépriser tous les préjugés de naissance, sont les plus irascibles quand on touche à ce qui leur est personnel»<sup>41</sup>.

Certes, les encouragements ne manquèrent pas. Le syndic Isaac Pictet, qui avait donné l'exemple, insista plusieurs fois pour que les anciens terriers, les grosses de reconnaissances, fussent conservés, précisément à cause de leur utilité pour la généalogie<sup>42</sup>. Mais ces encouragements furent parfois accompagnés de pressions: en 1830, par exemple, le syndic Jean-Jaques Rigaud, ayant fourni des renseignements sur sa famille, et examiné soigneusement la généalogie que Galiffe avait établie, insista à trois reprises pour que l'auteur supprimât de son texte des renseignements sur la fortune du célèbre homme d'affaires du XVII<sup>e</sup> siècle, Hippolyte Rigaud. Il dicta aussi, sur un ton assez impérieux, une phrase destinée à remplacer une lignée entière qui n'avait donné aucun magistrat, et qui pour cette raison était jugée sans intérêt<sup>43</sup>.

On pourrait mentionner bien d'autres cas. Galiffe crut même devoir répondre par une de ces brochures rédigées sur un ton véhément à un personnage peut-être imaginaire qui le prévenait de l'inimitié que pouvait lui attirer son troisième volume de *Notices généalogiques*<sup>44</sup>. Toutefois il ne s'agissait pas là de faire des révélations sur les familles, mais de ces terribles jugements que Galiffe portait sur Calvin et ses adhérents, formulés en termes violents et excessifs qui étaient bien de nature à gâter l'atmosphère des fêtes du Jubilé de la Réfor-

mation. Les meilleurs esprits parmi les historiens de cette époque, étaient favorables à l'étude de la généalogie. Ainsi Henri Bordier remarquait, dans une lettre au D<sup>r</sup> Jean-Jacques Chaponnière datée du 3 février 1840: «C'est un désir bien naturel que celui de savoir d'où l'on vient, et bien excusable, quand il y a si peu de vanité à y mettre. On s'est peut-être trop occupé de généalogie autrefois, et aujourd'hui l'on ne s'en occupe pas assez. Dans une famille, les souvenirs honorables ne sont-ils pas pour les enfants d'abord le plus pur de leur héritage, puis la source de leçons la plus influente; il me semble qu'ils apportent un lien d'affection de plus entre le père et les enfants». Et Bordier de s'informer sur Galiffe, qu'il ne connaissait pas, mais qu'il devait bientôt prendre en aversion et punir jusqu'à la deuxième génération pour ses détournements de pièces appartenant aux Archives de Genève<sup>45</sup>.

On ne parlera pas ici de la fameuse affaire Galiffe, banal petit scandale de vol de documents, envenimé par les violentes passions des hommes de cabinet. La lumière a été faite par Paul-Edmond Martin sur le vol lui-même, la nature des documents et le droit de propriété des Archives sur eux, les épisodes de cette affaire<sup>46</sup>. Dès lors ces échanges de lettres et de brochures sont moins intéressants en eux-mêmes que par ce qu'ils révèlent sur l'historiographie du temps et sur l'esprit dans lequel on pratiquait la recherche dans les archives.

Cette affaire, comme beaucoup de scandales, a jeté une ombre fâcheuse sur l'œuvre de Jaques-Augustin Galiffe, et fait oublier l'élan extraordinaire que son travail titanique et solitaire a donné aux études historiques à Genève. L'historien Nicolas-Frédéric de Mülinen ne s'y trompa pas, et écrivit le 28 décembre 1829 à Galiffe, qui venait de lui envoyer le premier volume de ses *Matériaux pour l'histoire de Genève*: «Ce n'est qu'en tirant de l'oubli des matériaux authentiques qui peignent les mœurs, la législation et l'esprit du gouvernement d'une République, qu'on parviendra à donner à son histoire un véritable intérêt et une véritable utilité. Vos recueils et ceux publiés il y a quelques années par Mr. de Grenus, seront un vrai trésor pour l'homme à talent qui entreprendra plus tard une nouvelle histoire de Genève, plus

veridique et plus impartiale que celles qui existent jusques ici»<sup>47</sup>.

#### *Les historiens invités aux Archives.*

Les publications de Galiffe et de F.-Th.-L. de Grenus attirèrent l'attention des historiens étrangers sur les ressources des Archives de Genève. Le 10 mai 1833, séjournant à Genève, l'historien appenzellois Jean-Gaspard Zellweger, président de la Société suisse d'utilité publique, futur fondateur et président de la Société générale suisse d'histoire, demandait à Galiffe, à l'intention de la Société éditrice des *Monumenta Germaniae historica*, une liste des chartes impériales et royales et des diplômes des rois de Bourgogne inédits, conservés aux archives de Genève, de Charlemagne à l'empereur Wenceslas, avec le nom du roi et de l'empereur, son titre, le lieu et la date du document, un régeste de son contenu et l'indication des copies existantes<sup>48</sup>.

En 1832 et 1833, les historiens piémontais Luigi Cibrario et Domenico Promis, qui étudient les lettres de Félix V, «chargés d'une mission spéciale littéraire de Sa Majesté le Roi de Sardaigne», sont autorisés par le Conseil d'Etat à travailler aux Archives<sup>49</sup>; en 1838, Jules Vuÿ obtient la permission de consulter des registres du Conseil du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle pour un travail de licence en droit sur la taxe des gardes<sup>50</sup>; en 1841, l'archiviste prend la responsabilité, sans en avoir préalablement référé au président de la Commission des Archives, de communiquer au marquis Félix Carron de Saint-Thomas, des pièces concernant Amédée VIII; et comme pour s'excuser d'avoir fait un privilège pareil à un sujet de S.M. Sarde, il ajoute cette remarque, où l'on sent toutes les réticences de l'ancien gouvernement genevois à l'égard des recherches historiques sur Genève: «... Et que d'ailleurs, en supposant même un but politique dans les recherches du Consultant, il ne pourrait trouver dans nos chartes qu'une confirmation de nos anciens privilèges»<sup>51</sup>; en 1844, c'est Charles Monnard qui est autorisé par le Conseil d'Etat à dépouiller les registres du Conseil du xviii<sup>e</sup> siècle pour la continuation de l'*Histoire des Suisses* de Jean de Müller<sup>52</sup>.

Malgré ce développement visible des recherches sur le passé genevois, les historiens restaient, dans les Archives, des invités. C'est de la Chambre des Comptes, organisme administratif, que vint, en 1835, la proposition «de faire dresser de tous les documents que renferment les Archives un résumé sommaire qui en représente l'ensemble et la classification chronologique et qui puisse en même temps servir d'indicateur de la place qu'ils occupent»<sup>53</sup>. Mais pour réaliser ce programme, encore très théorique, il fallait trouver un archiviste compétent. Galiffe ou F.-Th.-L. de Grenus n'étant pas disposés à s'en charger, il fallait s'adresser à l'étranger. Un M. Duvernoy, de Montbéliard, correspondant de la Société royale des Antiquaires de France et membre de l'Académie de Besançon, fut pressenti, visita même les Archives en 1837, mais posa des conditions financières inacceptables pour l'Etat<sup>54</sup>. Aussi, lorsqu'en 1839 Galiffe proposa à la Commission des Archives d'engager son ami le bibliothécaire vaudois Charles-Philippe Dumont, on n'entra même pas en matière, peut-être dans l'idée que Dumont, pourvu d'une formation technique et très expérimenté, demanderait un traitement que la République ne pourrait lui offrir<sup>55</sup>.

#### *La Société d'histoire et d'archéologie et les Archives.*

La fondation, à la fin de 1837, par un groupe de pasteurs, de professeurs et d'amateurs distingués, de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, créa le terrain favorable à la réalisation de ces plans. Le programme de la Société, tel qu'il est exposé dans son règlement, «est l'étude des sciences historiques et archéologiques dans toutes leurs branches», et plus particulièrement de «ce qui peut intéresser l'histoire civile, ecclésiastique et littéraire de Genève»<sup>56</sup>. Au début, la plupart des communications présentées à la Société portèrent sur des sujets d'archéologie et sur des «antiquités». Très peu de communications touchaient à des sujets pour lesquels les Archives de Genève eussent été utiles.

La liaison entre la Société d'histoire et les Archives était si peu évidente qu'un seul mem-

bre de la commission, Edouard Mallet, alors avocat, participa à la fondation de la Société. L'illustre Galiffe, qui aurait dû être intéressé au premier chef, n'y entra jamais comme membre actif; il fit partie, avec Sismondi, F.-Th.-L. de Grenus et Jean-Aimé Gaudy-Le Fort, de la première «fournée» des membres honoraires, nommés le 24 mars 1842<sup>57</sup>, mais ne présenta jamais ni communication ni article – il avait d'ailleurs déjà quitté Genève. Le président de la commission, l'ancien syndic Jean-Jaques Rigaud, fut reçu à la Société d'histoire le 25 décembre 1840.

La nouvelle orientation fut donnée, à mon sens, par Edouard Mallet (1805-1856). Docteur en droit, avocat, juge au tribunal civil de 1837 à 1846, membre du Conseil représentatif de 1836 à 1842, Edouard Mallet était un vrai tempérament de scientifique, un esprit clair, curieux, méthodique et fécond: avant de se consacrer avec passion à l'histoire de la Genève médiévale, il étudia la statistique de la population genevoise, et publia sur ce sujet un mémoire qui fit date: *Recherches historiques et statistiques sur la population de Genève, son mouvement annuel et sa longévité, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours (1549-1833)*, 1834 et 1837; il était fondé sur un dépouillement complet des registres de baptêmes, mariages et décès conservés alors à la Chancellerie d'Etat. D'autres travaux en jurisprudence, en statistique, en anthropologie et en sciences naturelles témoignent de la variété de ses intérêts et de la qualité de son intelligence<sup>58</sup>.

À la séance du 29 novembre 1838, Edouard Mallet présenta à la Société d'histoire un programme d'études médiévales: *Des recherches à faire sur l'histoire de Genève durant les quatorze premiers siècles de l'ère chrétienne*. Un mois plus tard, le docteur François Mayor communiquait à la même société un rapport sur l'état des Archives de Genève. La réorganisation du dépôt fut remise à l'ordre du jour.

#### *A la recherche d'un archiviste.*

Dès le 22 décembre 1838, la Commission des Archives se mit en quête «d'une personne capable qui serait attachée, avec un traitement, à l'administration des Archives, soit pour

classer les Archives actuelles, soit pour remplir les fonctions dévolues en général aux archivistes des villes qui attachent du prix à la conservation des documents historiques de leur histoire»<sup>59</sup>. L'année 1839 se passa à chercher des locaux supplémentaires et l'oiseau rare qui fût capable, pour un salaire minime (1500 francs par an), de s'intégrer au groupe restreint des amateurs d'histoire, et en même temps d'acquérir les compétences très particulières qui précisément devaient l'isoler du groupe<sup>60</sup>.

En outre, cette recherche devait se faire dans un cercle très étroit, car l'on se persuadait que les institutions genevoises étaient uniques au monde, qu'elles n'avaient jamais reçu d'influences de l'extérieur; ainsi l'on croyait que les modèles fournis par l'étranger ne pouvaient servir de rien pour l'arrangement des archives genevoises<sup>61</sup>. Cette illusion subsista longtemps, et il faudra de longues années, même des dizaines d'années d'études pour reconnaître la parenté entre les institutions genevoises et celles de la Savoie, et des ressemblances frappantes avec les structures gouvernementales des villes suisses<sup>62</sup>.

Sur cette île déserte où elle était placée, la Commission trouva pourtant l'homme qu'il lui fallait: Louis Sordet (1795-1878), un ancien régent de quatrième du Collège, qui avait dû quitter ses fonctions en 1827 pour raisons de santé: une «inflammation permanente de la gorge et un enrouement incompatible avec des leçons publiques» étaient son état habituel. Il était devenu ensuite maître de pension<sup>63</sup>.

Louis Sordet fut nommé archiviste le 1<sup>er</sup> juillet 1839 par le Conseil d'Etat, sur proposition de la Commission des Archives<sup>64</sup>. Un crédit spécial fut prévu pour lui permettre de compléter sa formation paléographique par un séjour à l'étranger. Ce séjour ne fut pas nécessaire: Sordet apprit tout seul et «sur le tas», probablement aussi avec l'aide d'Edouard Mallet, le déchiffrement des anciennes écritures. Cet apprentissage, pour ces hommes qui avaient reçu la formation humaniste, avec de solides bases en langue et en littérature latines, n'avait du reste rien d'extraordinaire. L'économie ainsi réalisée permit d'augmenter le traitement de Sordet, manifestement insuffisant pour nourrir une famille<sup>65</sup>.

Le nouvel archiviste était de santé fragile. Il obtint d'abord un aménagement qui l'isolait du public, puis, en démissionnant ou en menaçant de démissionner à plusieurs reprises, diverses améliorations aux locaux dans lesquels il devait travailler<sup>66</sup>. Sordet put ainsi se consacrer au classement et à l'inventaire des archives, et il le fit avec une véritable passion. Il aimait tant les archives, qu'il y revint en 1866, âgé de soixante et onze ans, pour continuer le classement des procédures criminelles commencé par Mallet<sup>67</sup>.

#### *Le classement des archives.*

Il restait à savoir d'après quel plan on allait mettre le dépôt en ordre. Les différentes séries de documents conservés dans la Petite Grotte (actes, chartes, diplômes et correspondance du Conseil), dans la Grande Grotte et dans la Chambre des Fiefs (titres et registres de caractère foncier, minutes de notaires, testaments, inventaires après décès), étaient pourvus d'inventaires très soignés, confectionnés au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>68</sup>. L'avis de Galiffe avait été qu'on les gardât tels quels et qu'on se bornât à les continuer ou à les compléter<sup>69</sup>. En 1819, dans son rapport au Conseil d'Etat sur les Archives, le syndic Isaac Pictet avait proposé un plan de classement fondé sur la «pertinence», c'est-à-dire sur les sujets auxquels les documents se rapportaient. On aurait divisé le tout en trois classes : 1<sup>o</sup> «tout ce qui est purement historique, comme Bulles, décrets impériaux, actes et transactions des Evêques et comtes, du Chapitre et de la Cité», à classer chronologiquement, en séparant les copies des originaux pour les conserver dans des lieux différents; 2<sup>o</sup> «les actes qui regardent également l'Etat et les particuliers, comme les *abergemens*, *concessions*, *échanges*»; 3<sup>o</sup> «les documens qui ne concernent que les particuliers» soit les actes privés. La deuxième et la troisième classe auraient été ordonnées alphabétiquement. A cela s'ajoutait une quatrième partie, les terriers, grosses et minutes de notaires, qui selon Isaac Pictet était «déjà dans l'ordre qui convient»<sup>70</sup>. Ce plan, un peu déconcertant pour l'archiviste moderne habitué au principe du respect des

fonds, était pourtant dans la droite ligne de tout ce qu'on avait voulu faire sous l'Ancien Régime: toutes les propositions et les réalisations que l'on fit concernant les archives, ne tendaient qu'à «retrouver rapidement ce dont on avait besoin»<sup>71</sup>. On considérait donc les archives non comme un ensemble de fonds accumulés pour ainsi dire naturellement par l'activité du gouvernement et de l'administration, mais comme un centre de documentation en histoire et en droit foncier.

La proposition de la Chambre des Comptes dont il a été question plus haut, visant à classer les archives chronologiquement, reprenait, bien sommairement, une partie du plan conçu par le syndic Pictet. Mais avant de le mettre à exécution, la Commission voulut connaître d'autres types de classement, appliqués dans les archives de l'étranger. Edouard Mallet, le plus intéressé par la question, se rendit à Dijon et fit à la Commission un rapport détaillé, daté du 11 novembre 1839, sur sa visite des archives départementales. Ce rapport, il le présenta également à la Société d'histoire et d'archéologie le 28 novembre 1839<sup>72</sup>. Après avoir décrit le plan d'archives de Dijon, fondé partie sur la provenance des fonds, partie sur les types de documents, Mallet observe qu'il est inapplicable à Genève à cause de la différence des institutions. Mais à ce stade, on pourrait s'attendre à ce que Mallet, retenant au moins l'*idée* d'un plan fondé sur la provenance des fonds, s'efforçât de l'adapter aux institutions genevoises, et passât donc à la description de ces institutions. Mais tout à son souci de l'histoire de Genève au moyen-âge, Mallet escamote cette réflexion et propose tout de suite une solution purement pratique: écarter, tout en faisant de l'ordre, diverses séries considérées non pour leur contenu et leur nature, mais pour leur volume et la gêne toute matérielle qu'elles peuvent créer aux études médiévales; puis inventorier les pièces historiques en les classant chronologiquement.

Ce plan était sous-tendu par une idée purement chronologique de l'histoire de Genève. Il fut mis à exécution. Mallet s'en occupa personnellement, guidant le travail de Sordet, qui œuvra avec enthousiasme à sa réalisation. Les

séances de la Commission des Archives, où les historiens dominaient de plus en plus, devinrent plus fréquentes. L'archiviste, qui fonctionnait également comme secrétaire, présentait chaque mois les nouvelles chartes qu'il découvrait dans les archives et les assortissait de commentaires savants. C'est l'âge d'or de la collaboration entre les Archives et la Société d'histoire et d'archéologie: les deux institutions vivent quasiment en symbiose. Dans ses lettres à Henri-Léonard Bordier, le Dr Jean-Jacques Chaponnière se fait l'écho des joies des historiens genevois à explorer et découvrir tant de matériel inédit.

Ainsi l'archiviste Sordet fut un instrument docile de la Commission des Archives et particulièrement d'Edouard Mallet, qui l'introduisit dans le travail d'analyse et de classement des documents médiévaux. Louis Dufour-Vernes, qui attribue à Sordet toute la conception des Pièces historiques<sup>73</sup>, se trompe, et projette sur son prédécesseur son propre cas d'archiviste solitaire, travaillant à son idée sous les auspices très lointains d'un directeur – Henri Fazy – à la fois très bienveillant et très absorbé par les affaires politiques. De fait, Sordet n'avait aucun but précis, aucune conception personnelle. Dans ses rapports à la Commission des Archives, il présente ses nouvelles trouvailles non pas comme un matériel destiné à renouveler l'histoire genevoise, mais en se référant au passé, aux anciens historiens: telle pièce a échappé à «nos anciens historiens», telle autre n'a pas été bien décrite par Galiffe<sup>74</sup>. En devenant archiviste, Sordet ne recherchait pas les aventures intellectuelles; il avait choisi un style de vie retirée, studieuse, paisible. C'était là l'image de marque de l'archiviste dans l'esprit des contemporains. Henri-Léonard Bordier rêvait de devenir archiviste de Genève... pour occuper ses vieux jours<sup>75</sup>. Sordet, lui, envisageait sa tâche comme un service à rendre aux historiens, qui surent d'ailleurs le reconnaître.

Quant aux historiens, à Edouard Mallet en particulier, le travail considérable qu'ils ont accompli ne visait pas au développement des archives en tant que telles, mais à favoriser leurs propres recherches. Le comportement de Mallet dans d'autres archives l'illustre bien:

un jour, il s'irrita de la surveillance tracassière dont il était l'objet à la Bibliothèque de Montpellier, et déclara, paraît-il, «qu'il valait mieux laisser disparaître quelques pièces de peu d'intérêt et ne pas tant gêner le public studieux»<sup>76</sup>. Dès cette époque, les historiens voient dans les archives un grenier contenant des matériaux pour élaborer leurs travaux historiques. Cette vision des choses s'oppose à l'ancienne conception des archives, instrument de gouvernement, mémoire et support de l'image de l'Etat, dépôt assurant la continuité entre le présent et le passé. C'est pourtant cette conception que l'on s'efforce aujourd'hui de faire revivre.

Il serait faux de croire que les historiens du temps aient considéré leurs recherches comme une simple amulette, une occupation distinguée pour des loisirs studieux. L'histoire n'est pas, à leurs yeux, un discours irresponsable sur le passé, sans aucune portée actuelle. Leurs travaux ont un enjeu politique, et ils en sont

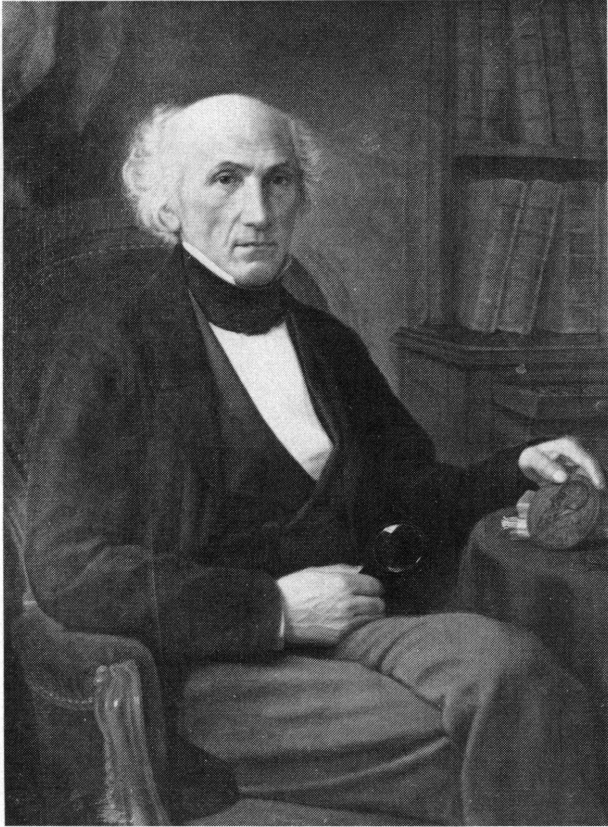
---

Fig. 5. Frédéric Soret (1795-1865), naturaliste et numismate. Membre fondateur de la Société d'histoire et d'archéologie. Membre de la Commission des Archives 1839-1846. Portrait par Alexandre-Louis-François d'Albert-Durade (1804-1886). BPU. Département iconographique.

Fig. 6 Jean-Jacques Chaponnière (1805-1859), docteur en médecine. Membre de la Société d'histoire et d'archéologie 1838-1859. Membre de la Commission des Archives 1842-1846. Lithographie par Rodolphe Piguët (1840-1915). BPU. Département iconographique.

Fig. 7. Théophile Heyer (1804-1871), maître d'arithmétique 1840-1850, commis aux Archives d'Etat 1843-1864, directeur des Archives d'Etat 1866-1871. Membre de la Société d'histoire et d'archéologie 1852-1871. Portrait par Alexandre-Louis-François d'Albert-Durade (1804-1886). Archives d'Etat de Genève.

Fig. 8. Henri-Léonard Bordier (1817-1888), archiviste-paléographe, conservateur aux Archives nationales à Paris 1851-1853, bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris 1871. Membre correspondant de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève 1841. Ici en compagnie d'un archiviste de Genève, peut-être Théophile Heyer. Dessin par Henri-Léonard Bordier dans son carnet de voyage n° 8. Collection Alain Dufour, Genève.



Genève  
31 oct. 1868.

L'archiviste de la  
petite République de  
Genève au bras d'  
un ancien Archiviste  
de Paris.

Le soir de la fête  
pour la pose de la  
première pierre  
des bâtiments  
academiques.



bien conscients: ainsi le D<sup>r</sup> Jean-Jacques Chaponnière entreprit en 1842, de concert avec l'archiviste Sordet, un travail sur les établissements de charité que possédait Genève avant la Réforme, non par simple curiosité, mais pour apporter des éclaircissements à la discussion sur la création d'un hôpital cantonal. Des protestants ayant insisté «sur le droit qu'avaient des catholiques et des Savoyards à partager avec nous les dons de la charité que distribue notre hôpital genevois; se fondant surtout sur ce que le grand hôpital n'était que la réunion de plusieurs autres petits, tous institués par des évêques ou des princes de la maison de Savoie», le D<sup>r</sup> Chaponnière se proposait de réunir les documents relatifs à ces fondations dont aucune, disait-il, n'était d'origine savoyarde. «Nous ferons notre travail aussi complet que possible, s'exclamait-il dans une lettre à Henri Bordier, et les défenseurs de nos biens nationaux y trouveront, je l'espère, des matières pour les protéger»<sup>77</sup>. Tout en applaudissant au projet de publication, Henri Bordier crut devoir reprocher à Chaponnière le manque de générosité de ses conceptions politiques et le tort qu'elles pourraient faire à Genève, montrant que l'argument historique était déplacé, et invoquant «la nécessité qu'il y a dans ce moment d'effacer plus que jamais toute distinction de race et de parti entre les Genevois, et la grande raison du droit commun qui veut que dans un petit Etat (qui aspirait il y a quelques années encore à être un modèle d'institutions libérales), tous les citoyens sans exception participent à tous les droits nationaux»<sup>78</sup>.

L'enjeu confessionnel de l'histoire genevoise est encore plus évident. Les invectives de Galiffe contre la mémoire de Calvin choquèrent de nombreux Genevois, surtout à l'époque du Jubilé de la Réformation. L'«affaire» du Jeune genevois, en 1837, montra bien à quel point la population réformée était attachée au souvenir, sans doute idéalisé, de Calvin et de l'époque héroïque de la Réforme<sup>79</sup>. Même les amis de Galiffe, même ceux qui n'étaient pas des thuriféraires inconditionnels de Calvin, trouvèrent qu'il y avait dans ses ouvrages des exagérations, des excès de langage qui nuisaient à la cause qu'il voulait défendre<sup>80</sup>.

Au reste, ces paisibles historiens, tous bons chrétiens, ne se souciaient guère de la charité. La modération que l'on recommandait était purement stratégique, et le but était bien de l'emporter. On le verra bien à partir de l'époque fazyste, où les concessions faites aux catholiques par le gouvernement exaspèrent et inquiètent les protestants. Dans une lettre non datée, mais qui doit être de février 1854, le docteur Jean-Jacques Chaponnière écrit à Henri-Léonard Bordier: «Genève a l'attention éveillée en cet instant sur la polémique du 16<sup>e</sup> siècle et l'on travaille assez vivement à se polir des armes... pour soutenir dignement la lutte que l'ultramontanisme nous prépare»<sup>81</sup>. Les agissements de Jaques-Augustin Galiffe, l'ouvrage de son fils John-B.-G. sur Bezançon Hugues et d'autres discours inquiètent les protestants, notamment les pasteurs et les professeurs qui se sentent une certaine responsabilité dans l'Eglise, ou croient avoir un rôle à jouer dans la politique religieuse du temps. Ils craignent que les catholiques ne fassent de Galiffe un martyr, ou que les attaques de son fils contre les Réformateurs ne fournissent des armes à l'abbé Mermillod et aux polémistes catholiques<sup>82</sup>.

### *Epilogue.*

Mais entre-temps, la Révolution d'octobre 1846 a modifié le statut des Archives, et la fonction de l'historien dans la société.

La Commission des Archives a été supprimée. Louis Sordet, après avoir songé à donner sa démission – il était en pleine dépression<sup>83</sup> – reste en place, et ne quittera les Archives, pour raison de santé, qu'en 1851. Par arrêté du 7 juin 1847, les Archives sont placées avec la Chancellerie sous la surveillance du Président du Conseil d'Etat<sup>84</sup>; elles y demeureront jusqu'au 31 décembre 1961, date de leur rattachement au Département de l'intérieur et de l'agriculture. Le 23 mai 1851, un nouveau règlement consacre la coupure entre les Archives d'Etat et l'administration, en précisant que cette dernière a la garde de ses archives<sup>85</sup>. Cette coupure sera accentuée en 1869 par un arrêté du gouvernement qui

établit une distinction chronologique entre les Archives dites du Conseil d'Etat et les Archives cantonales, celles-ci devant conserver tous les documents antérieurs à la Restauration de la République<sup>86</sup>. Ainsi la vocation des Archives d'Etat comme institut d'étude voué exclusivement au passé était confirmée. Les Archives devenaient un de ces organismes culturels, toujours besogneux parce que jugés inutiles par une partie de la population, peuplé d'idéalistes bien tranquilles.

Quant aux historiens, qui avaient littéralement créé cet institut de recherches, leur élan fut d'abord coupé par la Révolution de 1846. Déjà vers 1842, l'avènement de ce qu'on a appelé «la démocratie conservatrice», les modifications à la structure de l'Etat et à l'aspect de la ville ont éveillé chez les historiens, liés au parti conservateur, une profonde nostalgie<sup>87</sup>. C'est alors qu'apparaît la «fonction histoire» comme une évasion vers un passé révolu, comme consolation devant les changements et la destruction de ce qu'on a aimé<sup>88</sup>. C'est de là aussi que naît cette confusion dangereuse entre la conservation des témoignages du passé et la conservation d'un état social et politique périmé.

Avec la Révolution de 1846, les historiens membres de la Commission des Archives, et plusieurs de ceux qui avaient une responsabilité dans l'Etat ou dans l'Académie, furent mis à l'écart. Pour eux, l'histoire cessait d'être un acte de gouvernement, et devenait une recherche scientifique désintéressée. Ils se sentirent appelés à une autre fonction: celle de juges.

Dans le débat politico-religieux du temps, mené par des historiens engagés comme Gaberel et l'abbé Fleury, la Société d'histoire voulut s'élever au-dessus de la mêlée, et travailler en toute sérénité à rassembler et à publier les matériaux qui permettraient d'établir une vérité absolue, prenant sa source dans la divinité. «La vérité suprême, écrit le pasteur Jacob-Elisée Cellérier à J.-B.-G. Galiffe en 1858, c'est Dieu et toute vérité vient de lui. Ma religion en conséquence me porte à la chercher et à avoir foi en elle. J'aime l'histoire parce qu'elle me fait connaître la vérité et à condition qu'elle le fasse. Je repousse les histoires qui se mélangent de plaidoyers, d'apothéoses et de fictions»<sup>89</sup>.

Cette nouvelle tournure d'esprit allait être très favorable au travail érudit, partant à la mise en valeur des ressources historiques accumulées aux Archives. D'autres faits contribuèrent à l'évolution des études historiques à Genève: en 1852, la fondation de l'Institut national genevois, qui comportait une section d'archéologie et d'histoire, diversifia les sujets de recherches et créa une concurrence stimulante. La chaire d'histoire nationale, établie en 1861 à l'Académie, confiée d'abord à J.-B.-G. Galiffe, auquel succédait, en 1865, Pierre Vaucher, aida au développement des études consacrées au passé genevois. Tous ces éléments fournirent aux Archives d'Etat, un instant menacées dans leur existence, la justification sociale qui permit de poursuivre le travail commencé par F.-Th.-L. de Grenus et par J.-A. Galiffe.

<sup>1</sup> LOUIS DUFOUR-VERNES, *Les Archives d'Etat de Genève (1814-1896)*, dans: *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (cité: *BHG*), t. II, 1898-1904, pp. 19-41.

<sup>2</sup> LOUIS DUFOUR-VERNES, *op. cit.*, dans *BHG*, t. II, p. 19; C. SANTSCHI, *Guide des Archives d'Etat de Genève*, Genève, 1973, pp. 3-5.

<sup>3</sup> Archives d'Etat de Genève (citées: AEG), RC 315, inséré entre les pages 354 et 355.

<sup>4</sup> AEG, RC 317, p. 102 (26 janvier 1816).

<sup>5</sup> AEG, RC 324, p. 91 (2 août 1819) et ann. CA n° 54; RC 324, pp. 90-99 (4 août 1819); pp. 245-246 (17 septembre 1819); p. 379 (3 novembre 1819); RC 325, p. 29 (7 janvier 1820) et ann. IC n° 2; RC 325, p. 76 (17 janvier 1820).

<sup>6</sup> Archives de famille Pictet au Reposoir, dossier relatif à l'activité du syndic Isaac Pictet comme président de la Commission des Archives, 1815-1820 (ce dossier nous a été

signalé par M. Jean-Daniel Candaux, historien de la famille Pictet). Cité ici: dossier Isaac Pictet.

<sup>7</sup> AEG, RC 316, p. 561.

<sup>8</sup> AEG, RC 316, pp. 594-595, 603 (23 et 27 décembre 1815).

<sup>9</sup> Bibliothèque publique et universitaire de Genève (cité: BPU), ms. fr. 2754, f. 25.

<sup>10</sup> AEG, RC 320, p. 771.

<sup>11</sup> Lettre d'Isaac Pictet, président de la Commission, du 5 mars 1819, adressée à Galiffe et à Massé, encourageant ce dernier à développer ses connaissances dans les anciennes écritures (dossier Isaac Pictet).

<sup>12</sup> Lettre du 12 décembre 1840, annexée à AEG, Archives B 2, p. 109.

<sup>13</sup> Conservée aux AEG dans les mss hist., non cotée parce que non terminée.

- <sup>14</sup> Voir ci-dessus, note 6.
- <sup>15</sup> AEG, Archives A 19.
- <sup>16</sup> AEG, Archives B 1-3, 3 volumes.
- <sup>17</sup> AEG, RC 321, p. 336.
- <sup>18</sup> AEG, Archives F 1 et suiv.
- <sup>19</sup> Lettre au Chancelier d'Etat, du 2 juillet 1852, AEG, RC ann. 1852, 2<sup>e</sup> semestre, OD 25.
- <sup>20</sup> AEG, Archives A 19.
- <sup>21</sup> AEG, Archives B 1, pp. 13-15 (10 septembre 1831).
- <sup>22</sup> AEG, Archives B 1, pp. 24-27.
- <sup>23</sup> Cf. CATHERINE SANTSCHI, *Un portrait officiel de Genève à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. La contribution genevoise à l'Atlas du P. Vincent Coronelli*, dans: *Genava*, n. s., t. 24, 1976, pp. 202-204.
- <sup>24</sup> AEG, Archives B 1, p. 3, article 9.
- <sup>25</sup> AEG, Archives B 3, pp. 211-212 (8 juillet 1845).
- <sup>26</sup> BPU, ms. f. 2754, f. 25.
- <sup>27</sup> AEG, Archives A 19.
- <sup>28</sup> Voir EDOUARD MALLET, *Notice sur M. le baron de Grenus...*, dans: *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (cités: *MDG*), t. 8, 1852, pp. 22-33; EUSÈBE-HENRI GAULLIEUR, *Essai biographique sur le baron François-Théodore-Louis de Grenus*, dans ses *Etrennes nationales*, 1854, pp. 62-94.
- <sup>29</sup> (FRANÇOIS-THÉODORE-LOUIS DE GRENUS), *Notices biographiques sur MM. Jacques, Théodore, Pierre, Gabriel et Jean-Louis Grenus...*, Genève, 1849, p. XX, note 2.
- <sup>30</sup> Ces extraits sont conservés aux AEG sous la cote RC Extr. 9.
- <sup>31</sup> AEG, RC Extr. 3, t. I (ces extraits ont été exécutés entre 1686 et 1691 par le ministre Jaques Flournois).
- <sup>32</sup> AEG, Archives A 19.
- <sup>33</sup> AEG, Archives B 1, p. 8 (1<sup>er</sup> mai 1830).
- <sup>34</sup> Voir nécrologie dans: *MDG*, t. 9, 1855, p. 459; JEAN-BARTHÉLEMY-GAÏFRE GALIFFE, *Notice sur la vie et les travaux de J.-A. Galiffe, C.G.*, Genève, 1856; *Le Livre du Recteur de l'Académie de Genève (1559-1878)*, publ. sous la dir. de SVEN STELLING-MICHAUD, t. III: *Notices biographiques des étudiants, D-G*, par SUZANNE STELLING-MICHAUD, Genève, 1972, pp. 385-386.
- <sup>35</sup> Cf. ce qu'il écrit dans sa *Lettre sur l'histoire de Genève* par M. Galiffe-Pictet, Genève, 1836, p. 4: «Le premier de ces écrivains à gages fut Bonivard, misérable moine défrôqué, parasite et faux témoin, dont ses camarades d'iniquité ont fait une espèce de saint, pour se briller de son auréole».
- <sup>36</sup> J.-A. GALIFFE, *Lettres sur l'histoire du moyen-âge*, n° 1, pp. 1-3.
- <sup>37</sup> J.-B.-G. GALIFFE, *op. cit.*, pp. 26-27.
- <sup>38</sup> RC 369, pp. 393-395 (3 octobre 1842); Archives B 2, p. 153 (7 octobre 1842).
- <sup>39</sup> BPU, ms. suppl. 1551, f. 48-49.
- <sup>40</sup> ALBERT CHOISY, *Généalogies genevoises*, t. I, Genève, 1947, pp. 296-297, et introduction, pp. XX-XXIII; JEAN RILLIET, *Six siècles d'existence genevoise. Les Rilliet, 1377-1977*, Genève, 1977, p. 90; JEAN-DANIEL CANDAUX, *Histoire de la famille Pictet 1474-1974*, t. II, Genève, 1974, p. 247.
- <sup>41</sup> BPU, ms. fr. 2762, f. 62 r. (Berne, 9 janvier 1830).
- <sup>42</sup> Dossier Isaac Pictet, lettre du 9 décembre 1818 au chevalier de Bons de Farges; AEG, Archives A 19.
- <sup>43</sup> BPU, ms. fr. 2757, f. 23 et 62.
- <sup>44</sup> *Lettre sur l'histoire de Genève*, par M. Galiffe-Pictet, Genève, 1836.
- <sup>45</sup> BPU, ms. suppl. 1551, f. 12-13.
- <sup>46</sup> PAUL-E. MARTIN, *La «Collection Galiffe» aux Archives d'Etat*, dans: *BHG*, t. IV, 1914-1923, pp. 329-333. *Id.*, *Les manuscrits Galiffe et Th. Dufour aux Archives d'Etat. Notice, inventaire et catalogue, ibid.*, t. V, 1925-1934, pp. 43-58; dossiers de l'affaire aux AEG, Archives D 1, et à la BPU, ms. fr. 2754, f. 25 et annexes, et ms. fr. 2759, f. 138-148.
- <sup>47</sup> BPU, ms. fr. 2762, f. 59 r.
- <sup>48</sup> BPU, ms. fr. 2765, f. 192.
- <sup>49</sup> AEG, RC 351, pp. 693-694 (25 mai 1833); RC ann. 1833/1, PD n° 22; RC 351, pp. 702-703 (22 mai 1833); RC 351, p. 709 (28 mai 1833); RC ann. 1833/1, CD n° 28; RC 352, pp. 380-381 (27 septembre 1833); RC ann. 1833/2, CD n° 58.
- <sup>50</sup> AEG, RC 362, p. 65 (13 juillet 1838) et ann. 1838/2, CD n° 68.
- <sup>51</sup> AEG, Archives B 2, p. 125 (3 août 1841).
- <sup>52</sup> AEG, RC 373, p. 509 (11 novembre 1844); Archives B 3, pp. 202-203 (5 novembre et 3 décembre 1844).
- <sup>53</sup> AEG, Archives B 1, p. 30 (séance du 23 janvier 1836, reproduisant l'arrêté de la Chambre des Comptes du 31 octobre 1835).
- <sup>54</sup> AEG, Archives B 1, pp. 32-34 (23 mars 1837).
- <sup>55</sup> *Ibid.*, p. 58 (3 mai 1839); BPU, ms. fr. 2766, lettre du 21 avril 1839 de Galiffe à Charles-Philippe Dumont.
- <sup>56</sup> La première version imprimée est une révision datant du 30 mars 1843, publiée dans *MDG*, t. II, 1843, 1<sup>re</sup> partie.
- <sup>57</sup> EDOUARD FAVRE, *Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (1838-1888)*, Genève-Paris, 1889, pp. 1-19: liste des membres de la Société.
- <sup>58</sup> J[EAN]-J[ACQUES] CHAPONNIÈRE, *Edouard Mallet*. Allocation à la Société d'histoire et d'archéologie le 12 juin 1856, dans: *MDG*, t. IV, 1859, pp. 101-111; CHARLES LE FORT, *Edouard Mallet 1805-1856*, dans: *Journal de Genève* du 26 juin 1856, rééd. dans ses *Notices sur d'anciens membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, réimpr. à l'occasion du cinquantenaire de la Société, le 2 mars 1888, pp. 1-19; *Le Livre du Recteur de l'Académie de Genève, op. cit.*, t. IV, Genève, 1975, p. 408.
- <sup>59</sup> AEG, Archives B 1, p. 48.
- <sup>60</sup> Voir ce que dit Galiffe de la situation d'un spécialiste dans la société genevoise, projetant sans doute son propre cas sur celui de Sordet: «Dans ce moment elle a un archivist très laborieux et très zélé, qui est, je crois, le seul individu du Canton qui sache lire les anciennes écritures; mais comme il est devenu spécial dans sa partie, il ne tardera probablement pas à être haï et abreuvé de tant de dégouts qu'il ne pourra tenir en place» (BPU, ms. fr. 2754, f. 25, annexes 3-4; J.-A. Galiffe à Aimé Champollion-Figeac, Florence, 3 juin 1846).
- <sup>61</sup> Voir rapport d'Edouard Mallet sur sa visite aux archives départementales de la Côte-d'Or à Dijon, du 30 novembre 1839 (annexe à Archives B 1, pp. 70-72) repris et approuvé par LOUIS DUFOUR-VERNES, dans: *BHG*, t. II, pp. 29-30.
- <sup>62</sup> Parmi les travaux d'approche les plus récents, signons RUTH MARIOTTE-LÖBER, *Ville et seigneurie. Les chartes de franchises des comtes de Savoie. Fin XII<sup>e</sup> siècle-1343*, Annecy, 1973 (*Mémoires et documents publiés par l'Académie Florimontane*, t. IV) et PIERRE DUPARC, *Originalité des franchises de Genève*, dans: *BHG*, t. XVI, 1<sup>re</sup> livraison, 1976 (parue en

1978), pp. 3-22. Sur l'histoire administrative et archivistique, voir les travaux de M. PETER RÜCK, *Zur Diskussion um die Archivingeschichte: die Anfänge des Archivwesens in der Schweiz (800-1400)*, dans: *Mitteilungen der Vereinigung Schweizerischer Archivare*, Nr. 26, November 1975, pp. 5-40; *Notes sur les cartulaires de l'évêché (vers 1307) et sur les premiers inventaires des archives du Chapitre (1334) et du Comté de Genève (1337)*, dans: *BHG*, t. XIV, 1968-1971, pp. 185-203; *Die Ordnung der herzoglich-savoyischen Archive unter Amadeus VIII. (1398-1491)*, dans: *Archivalische Zeitschrift*, t. LXVII, 1971, pp. 11-101; *Les registres de l'administration capitulaire de Lausanne (XIIIe-XVIIe siècle)*, dans: *Revue historique vaudoise*, t. LXXXIII, 1975, pp. 135-186.

<sup>63</sup> EDOUARD FAVRE, *Mémorial des cinquante premières années...*, op. cit., p. 428; *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. VI, 1932, p. 278; CH[ARLES] L[É] FORT, *Louis Sordet, ancien archiviste*, dans: *MDG*, t. XX, 1879, pp. 148-151; GABRIEL MÜTZENBERG, *Genève 1830. Restauration de l'école*, Lausanne, 1974, pp. 182 et 230; *Le Livre du Recteur de l'Académie de Genève*, op. cit., t. V, Genève, 1976, pp. 593-594.

<sup>64</sup> AEG, RC 364, pp. 3-4; RC ann. 1839/2, ED n° 49.

<sup>65</sup> AEG, Archives B 2, pp. 87-89.

<sup>66</sup> Parlant de ces diverses démissions dans ses lettres à Henri-L. Bordier, le D<sup>r</sup> Jean-Jacques Chaponnière fait quelquefois allusion à ce qu'il appelle («l'hypocondrie») de Sordet; voir BPU, ms. suppl. 1551, f. 37-49, 138-140, 194-195; AEG, RC 369, pp. 150 et 393-395 (5 août et 3 octobre 1842); RC 374, pp. 607-608 (7 mai 1845); RC ann. 1845/1, CA n° 53; RC 376, p. 30 (11 juillet 1845); RC ann. 1845/2, CA 70; RC 376, pp. 67-68, 349 (25 juillet et 6 octobre 1845); RC ann. 1845/2, CA n° 113. Cf. aussi la remarque amère et un peu injuste de Galiffe: «Mr Siordet qu'un des puissants du jour avoit placé là en lui faisant accorder beaucoup plus de facilités et d'avantages que n'en avoit eu aucun de ses prédécesseurs» (BPU, ms. fr. 2754, f. 25).

<sup>67</sup> AEG, RC 417, p. 578 (15 mai 1866).

<sup>68</sup> Conservés aux AEG sous la cote Archives A 3 (Inventaire des archives de la République conservées dans la Petite Grotte, 1699-1702); A 6 (Inventaire des Archives de la Petite Grotte, 1745-1798); A<sup>2</sup> 10 (Extraits soit inventaire raisonné des Titres qui sont dans la Grande Grotte, par les commissaires généraux Pierre Mussard et Jean Trembley, 1725-1748); A<sup>2</sup> 12 (Inventaire général des Terriers et droits de la Seigneurie qui sont dans les Archives, 1743, par le commissaire général J. Trembley); A<sup>2</sup> 14 (*id.*, vérifié et complété par le commissaire général Rocca, 1775-1776).

<sup>69</sup> «Il y en avait déjà deux fort bien faits et il eût suffi de les vérifier l'un ou l'autre» (BPU, ms. fr. 2754, f. 25). Galiffe fait sans doute allusion aux deux inventaires des archives de la Petite Grotte (AEG, Archives A 3 et 6).

<sup>70</sup> AEG, Archives A 19.

<sup>71</sup> Par exemple: AEG, RC 65, f. 15 v. (26 janvier 1570); RC 133, p. 313 (15 novembre 1634); Finances A 5, f. 34 r.

(30 janvier 1637); RC 151, p. 116 (17 juin 1651); et ce mot du commissaire général Jean-Jacques Trembley: «De bons inventaires sont l'âme des Archives. Par leur moyen on a promptement sous sa main tout ce qui peut être nécessaire dans les occurrences» (RC 139, pp. 28-29, 10 janvier 1739).

<sup>72</sup> Annexé à AEG, Archives B 1, pp. 70-72; EDOUARD FAVRE, *Mémorial des cinquante premières années...*, p. 34.

<sup>73</sup> *BHG*, t. II, pp. 32-33.

<sup>74</sup> AEG, Archives B 2, pp. 114 et 116.

<sup>75</sup> Lettre à Jean-Jacques Chaponnière, Paris, 12 juin 1847 (BPU, ms. suppl. 1551, f. 145-146).

<sup>76</sup> Henri-L. Bordier à Jean-Jacques Chaponnière, Paris, 13 novembre 1851 (BPU, ms. suppl. 1551, f. 198).

<sup>77</sup> Jean-Jacques Chaponnière à Henri-L. Bordier, Genève, 14 septembre 1842 (BPU, ms. suppl. 1551, f. 41-42). Le travail de Chaponnière et Louis Sordet parut, sous le titre *Des hôpitaux de Genève avant la Réformation*, dans: *MDG*, t. III, 1844, pp. 165-471.

<sup>78</sup> Henri-L. Bordier à Jean-Jacques Chaponnière, Paris, 11 octobre 1842 (BPU, ms. suppl. 1551, f. 46-47).

<sup>79</sup> OLIVIER FATIO, *Le Jeune genevois. Réalité et mythe*, dans: *BHG*, t. XIV, 1968-1971, pp. 391-435.

<sup>80</sup> Cf. par exemple ce qu'écrivit à Galiffe le professeur Jean-Jacques-Caton Chenevière à propos du troisième volume de ses *Notices généalogiques*: «Je trouve aussi que vous blâmez trop exclusivement Calvin; l'historien doit marquer d'un fer rouge le crime, vous l'avez fait; et vous n'avez rien dit de trop sur le despotisme de cet homme. Mais vous n'avez pas reconnu en lui du génie et il en avait (...) Je pense que vous auriez mieux atteint votre but avec des nuances qu'avec ce gros rouge pourpre dont vous avez imbibé votre pinceau» (lettre du 20 février 1836, BPU, ms. fr. 2759, f. 177).

<sup>81</sup> BPU, ms. suppl. 1551, f. 205; la datation de 1854 est suggérée par une allusion à l'édition du *Journal du syndic Jean Bâlard* par Chaponnière, édition qui parut en 1854.

<sup>82</sup> Lettres de Jean-Jacques Chaponnière à Henri-L. Bordier, du 8 avril 1846 et du 15 mars 1859 (BPU, ms. suppl. 1551, f. 120 v° et 263-264); lettre de Jean-Jacques-Caton Chenevière à J.-B.-G. Galiffe, du 25 mars 1859 (BPU, ms. fr. 2808, f. 198-199).

<sup>83</sup> Jean-Jacques Chaponnière à Henri-L. Bordier, août 1846 et 4 novembre 1846 (BPU, ms. suppl. 1551, f. 129-130, 138-140).

<sup>84</sup> AEG, RC 380, p. 3.

<sup>85</sup> AEG, RC 387, p. 1130.

<sup>86</sup> AEG, RC 423, p. 408 (12 novembre 1869).

<sup>87</sup> Correspondance entre Jean-Jacques Chaponnière et Henri-Léonard Bordier, 1840-1843 (BPU, ms. suppl. 1551, f. 9-10, 28-28 bis, 29-30, 33-38, 51-54).

<sup>88</sup> *Ibid.*, f. 33-36 (lettre de Jean-Jacques Chaponnière à Henri-L. Bordier du 5 mai 1842, et réponse de Bordier du 31 mai 1842).

<sup>89</sup> Lettre du 8 juillet 1858 (BPU, ms. fr. 2808, f. 42-43).

### Crédit photographique

BPU, Département iconographique, Genève: fig. 1 à 6  
Musée d'art et d'histoire (Yves Siza), Genève: fig. 7 à 8

